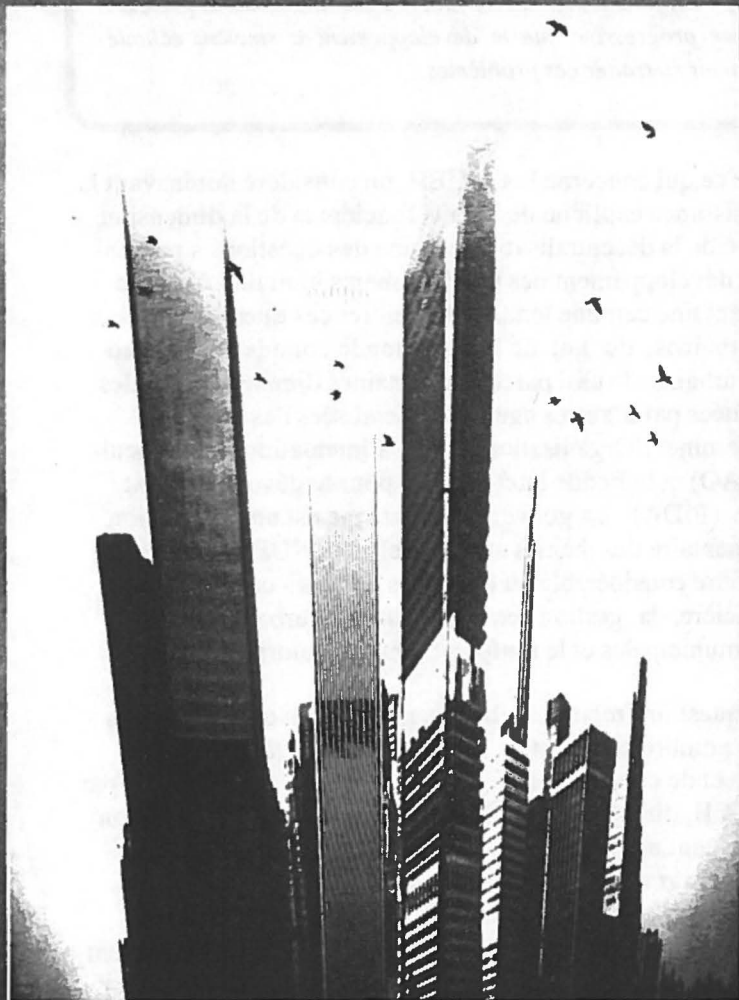


LES DÉBATS



Vol. 1, no. 1
Juin 1995



D'HABITAT

ÉDITORIAL

Les Débats d'Habitat est un nouveau journal né de la fusion de deux publications du CNUEH (Habitat) : *Nouvelles d'Habitat* et *La lettre du CNUEH (Habitat)* sur le logement. Son objectif principal est de faciliter la diffusion et l'échange d'idées et d'expériences sur la planification des établissements humains dans les zones urbaines et rurales ainsi que sur le processus actuel d'urbanisation. C'est un outil destiné aux professionnels, aux responsables et aux praticiens impliqués dans les décisions et les actions politiques relatives à l'amélioration du cadre de vie des populations. Il contribue en cela à la poursuite de l'objectif principal du CNUEH (Habitat) et de la prochaine Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

Pour beaucoup, le terme "urbanisation" évoque l'image de milliers de personnes émigrant des campagnes vers les villes. En réalité, l'urbanisation est un processus beaucoup plus large qui doit être appréhendé comme un mode de vie plus que comme le simple transfert de populations des zones rurales vers les zones urbaines. L'urbanisation affecte l'ensemble du paysage humain en transformant les modes de vie des citadins comme des villageois. L'urbanisation s'accompagne aussi de services, de nouvelles opportunités et de nouveaux modes de vie. Le journal *Les Débats d'Habitat* ne se limite donc pas aux zones urbaines, il couvre toute la gamme des établissements humains, des villages aux métropoles, en passant par les villes moyennes et petites.

Le premier numéro des *Débats d'Habitat* traite de la "Gouvernance". Il analyse la façon dont les établissements humains sont administrés et examine plus particulièrement les questions de gestion urbaine. Il traite des défis auxquels est confrontée la société civile au sens large et suggère des actions participatives. Ce thème de la gouvernance occupe une place centrale dans le Programme de travail du CNUEH (Habitat) et constituera l'un des principaux thèmes de discussion de la Conférence Habitat II.

Je souhaite que les élus, les professionnels, les chercheurs, les éducateurs, les formateurs et les experts dont le travail vise à améliorer les établissements humains à tous les niveaux, dans différentes organisations, y compris les organisations communautaires et les organisations non gouvernementales apprécient ce premier numéro des *Débats d'Habitat* et qu'ils apportent leur contribution enthousiaste aux numéros suivants.

Wally N'Dow,
Sous-secrétaire général,
CNUEH (Habitat) et
Secrétaire général,
Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II)

SOMMAIRE

Le CNUEH et la gouvernance urbaine	2
Aider les villes à se développer par Daniel Biau	3
De la compétitivité des villes par Nicholas You	5
Gouverner les villes avec les citoyens par Mamadou Diop	5
Nouveau maire, nouvelle ville par Lolita Delgado Fansler	7
Table-ronde sur le Programme de gestion urbaine	8
Qu'entend-on par bonne gouvernance? par Edward Jaycox	11
La mort annoncée de la planification urbaine par Giles Clarke	12
Lettre ouverte à un jeune urbaniste par Jean-François Tribillon	14
Manque de bonnes informations sur les mauvaises pratiques par Jay Moor	15
L'impact de la décentralisation sur les finances municipales par Marlene Fernandez	17
Informations d'Habitat	19
Événements	21

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs, elles ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat des Nations Unies. Toutes les informations contenues dans ce journal peuvent être librement citées ou publiées à condition d'en faire mention et d'adresser un exemplaire de la publication contenant la référence ou l'article.

LE CNUEH ET LA GOUVERNANCE URBAINE

Comme les autres agences des Nations Unies, le CNUEH (Habitat) a rarement abordé la question de la gouvernance. Suite à la transformation du débat global sur le développement et la coopération qui permet de mieux traiter les questions du pouvoir politique et administratif et d'intégrer le problème des droits de l'homme, c'est maintenant chose faite. Ceci résulte de la prise de conscience progressive que le développement a souvent échoué faute d'avoir su traiter ces problèmes.

Pour ce qui concerne le CNUEH, on considère dorénavant la reconnaissance explicite des droits fonciers et de la dimension politique de la décentralisation comme des questions à part entière du développement des établissements humains. Il existe également une certaine tendance à centrer ces questions sur les zones urbaines, du fait de la plus grande complexité des problèmes urbains et aussi parce que certaines dimensions rurales sont traitées par d'autres agences spécialisées des Nations Unies comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA). La gouvernance urbaine est une dimension supplémentaire des thèmes sur lesquels le CNUEH a acquis un savoir-faire considérable au cours des années - comme la gestion foncière, la gestion des infrastructures urbaines, les finances municipales et le renforcement des autorités locales.

Les questions relatives à la décentralisation ont été traitées dans un nombre croissant de projets et de programmes de recherche et de coopération technique appuyés et/ou exécutés par le CNUEH, directement et indirectement. La décentralisation est également un thème majeur qui apparaît dans toutes les régions du Programme mondial de gestion urbaine (PGU), mis en oeuvre par le CNUEH, ainsi qu'a pu le vérifier la Table-ronde du PGU rapportée dans ce journal (qui montre également que l'importance de la gouvernance urbaine en tant que question de développement n'est pas universellement acceptée). De même, les questions de droits fonciers font partie des activités de recherche et de coopération technique du CNUEH. Le CNUEH a retenu l'occupation foncière et les droits fonciers comme domaines thématiques devant recevoir une attention stratégique dans le processus préparatoire de la Deuxième conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui doit se tenir à Istanbul en juin 1996. Dans les deux cas, le CNUEH s'appuie notamment sur les résultats des travaux des ONG et des associations.

Certaines des questions de gouvernance urbaine dans lesquelles le CNUEH a acquis une expérience sont discutées dans ce numéro. L'éditeur souhaite que cela incite au débat public sur la gouvernance urbaine.

AIDER LES VILLES À SE DÉVELOPPER

par Daniel Biau

L'urbanisation des pays en développement a longtemps été perçue comme un phénomène négatif, synonyme de surpeuplement, de bidonvilles insalubres, d'environnement dégradé, de délinquance et d'acculturation. Les organismes internationaux privilégient l'aide au monde rural et à l'agriculture, cherchant sans succès depuis plus de trente ans à ralentir la croissance urbaine. La vision romantique d'un tiers monde agraire et autarcique, qu'il faudrait préserver des méfaits du modernisme, est à l'origine de politiques erronées qui ont conduit à la stagnation voire à la régression socio-économique de nombreux pays, notamment en Afrique.

L'URBANISATION, CONDITION DU DÉVELOPPEMENT

Depuis quelques années cependant, une perception plus positive de l'urbanisation a vu le jour.

Tout d'abord, on a constaté une relation directe entre taux d'urbanisation et développement économique et social. Le PNB per capita et l'indice de développement humain augmentent avec l'urbanisation. Cette règle universelle, qui connaît peu d'exceptions, s'explique par les fonctions économiques, politiques, culturelles et sociales assurées par les villes. Celles-ci sont le creuset de l'innovation technique, le support de l'éducation et de la vie collective, un facteur d'ouverture aux idées nouvelles et de contact avec le monde extérieur, des centres d'investissement, de production et d'emplois. Les villes intermédiaires sont aussi des stimulants du développement rural, dans la mesure où elles offrent un marché aux produits agricoles et fournissent divers intrants à l'agriculture.

Du point de vue financier, les transferts de valeur ajoutée des campagnes vers les villes, par le jeu des prix relatifs, et les dépenses publiques plus élevées en ville sont compensés par des recettes publiques par habitant beaucoup plus élevées en milieu urbain, et par des transferts individuels de biens, de services et de ressources financières vers les campagnes. Développement urbain et développement rural se renforcent donc mutuellement.

Du point de vue démographique, l'urbanisation entraîne une baisse de la fertilité, liée à l'évolution des modes de vie et à un meilleur accès à l'éducation. L'urbanisation joue donc un rôle positif dans la transition démographique.

Du point de vue de l'environnement, les migrations vers les villes permettent d'alléger la pression démographique sur les zones écologiquement fragiles. Ceci est particulièrement important dans les nombreuses régions où la surpopulation rurale constitue un obstacle à l'amélioration de la productivité agricole. En fait l'urbanisation (par transformation des villages en villes ou par migration) constitue généralement une condition du développement rural. Au lieu de chercher vainement à freiner l'exode rural, qui contribue pour

moins de 50 pour cent à la croissance urbaine, il faut reconnaître d'une part que ceux qui vont en ville y trouvent effectivement de meilleures conditions d'emploi et de revenu, et d'autre part que cette migration permet de réduire la pression sur les terres agricoles et les autres ressources naturelles.



Erosion des sols agricoles. Crédit Photo: Damrong Juntawonsup, "The last water" in PNUE, Your World, 1992. J SELECT/PNUE.

SIX CLÉS DE L'EFFICACITÉ ET DE L'ÉQUITÉ URBAINES

La vraie question n'est donc pas de combattre une croissance urbaine inéluctable, mais plutôt d'améliorer les conditions dans lesquelles cette croissance s'effectue. Il n'y a rien de fatal en effet dans les problèmes d'environnement, d'alimentation en eau, d'assainissement, de drainage, de logement, de transport auxquels sont confrontés les centres urbains. Les analyses du CNUEH montrent que les causes de la mal-croissance urbaine sont à rechercher dans des politiques inappropriées, des investissements mal programmés, des réglementations bureaucratiques, des institutions inefficaces, des capacités de gestion insuffisantes, un manque de volonté et de concertation à différents niveaux.

Les principes d'une croissance urbaine équilibrée, au bénéfice des populations présentes et futures, sont désormais établis. Ils peuvent être résumés par quelques mots-clés: décentralisation, amélioration de la gouvernance municipale, soutien au secteur informel et aux micro-entreprises, priorité aux infrastructures de base, réglementation foncière et urbanistique simplifiée, budgets municipaux bien gérés, coopération avec

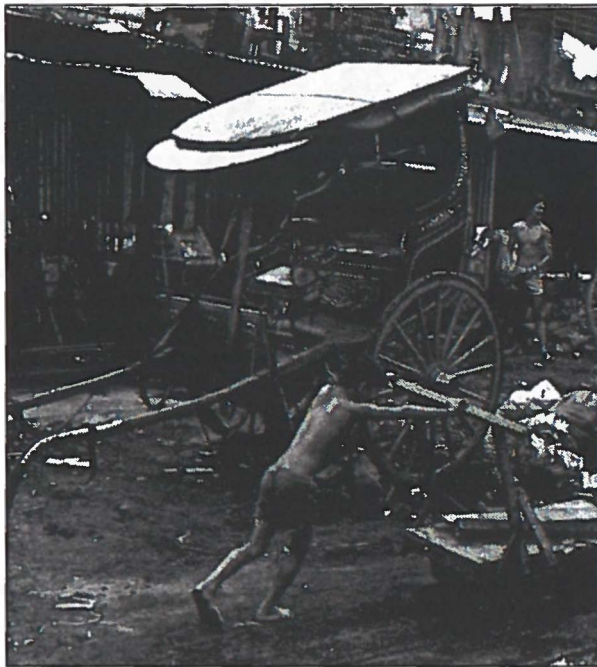
le secteur privé et les organisations communautaires. Ces principes de politique urbaine sont détaillés ci-après:

1. Décentralisation

La gestion des villes doit être placée sous l'autorité première des collectivités locales, à la fois pour encourager la démocratie participative et le sens des responsabilités et pour accroître l'efficacité et l'équité urbaines. Cela signifie que des pouvoirs, des compétences et des ressources doivent être transférées vers les municipalités et que celles-ci doivent être bien gouvernées. Cela ne signifie pas pour autant que les Etats doivent se désengager, politiquement ou financièrement, du secteur urbain.

2. Création d'emplois

La réduction de la pauvreté urbaine doit constituer un objectif fondamental de toute politique socio-économique, tant au niveau national qu'au niveau local. Les actions sont à mener dans trois directions: favoriser la création d'emplois et de revenus, dans les secteurs formel et informel, améliorer l'accès aux services de base et promouvoir l'intégration sociale. Efficacité du travail urbain et amélioration des conditions de vie sont en effet indissociables.



*L'emploi dans le secteur informel joue un rôle clé -
Crédit Photo: Sean Sprague*

3. Infrastructures environnementales

L'aménagement des villes commence par la réalisation et l'entretien des infrastructures telles que la voirie, l'alimentation en eau et en électricité, les transports en commun, le ramassage des ordures. La clé du succès en ce domaine réside dans l'établissement de partenariats adéquats entre secteurs public et privé.

4. Réglementation foncière

Si la voirie constitue la squelette de la ville, les terrains à bâtir en constituent la chair. Des procédures

transparentes d'accès aux terrains, des formulaires simples de transaction et des incitations à l'enregistrement doivent être établis ou développés.

Les terrains à bâtir doivent être considérés comme une marchandise spécifique dont les autorités ont à régler l'usage afin d'encourager l'investissement des ménages tout en protégeant l'environnement, la sécurité et la santé publique. Une taxation appropriée favorise en outre la densification de l'espace urbain.

5. Finances municipales

L'impôt foncier constitue généralement la principale ressource financière des collectivités locales. La base d'imposition peut être élargie par la mise sur pied de cadastres simplifiés ou systèmes d'informations foncières, les taux d'imposition doivent être basés sur des évaluations simples, cohérentes et périodiquement actualisées, le recouvrement doit être équitable et systématique.

Les autres revenus municipaux doivent aussi être gérés de façon plus efficace et plus transparente. La modernisation de la fiscalité et de la gestion budgétaire des communes constitue une condition essentielle du développement urbain durable.

6. Améliorer la gouvernance

La gestion des villes reste trop souvent marquée par des approches bureaucratiques, technicistes et sectorielles. Si l'on connaît relativement bien les causes des problèmes actuels du développement urbain, on sait aussi que les solutions à ces problèmes ne peuvent être appliquées qu'avec la participation de nombreux acteurs publics et privés (propriétaires fonciers, entrepreneurs, commerçants, organisations communautaires).

Une approche participative, concertée et démocratique, de la gestion urbaine est donc indispensable pour que l'urbanisation devienne effectivement le moteur du développement. Grâce à cette approche, les citoyens accepteront de payer les taxes foncières, parce qu'ils en verront l'utilisation dans l'amélioration de leur environnement immédiat et des infrastructures urbaines, qui à leur tour permettront aux micro-entreprises d'être plus performantes et de créer des emplois, qui eux-mêmes procureront les revenus nécessaires aux ménages pour mieux se loger, payer les services d'eau et d'électricité et les impôts locaux. Ce processus de développement auto-entretenu est déjà à l'oeuvre dans certaines villes en développement. Le Sommet des Villes, en faisant connaître les meilleures expériences de bonne gouvernance, contribuera à le généraliser et à aider ainsi la transition urbaine que connaît notre planète.¹

Daniel Biau est Chargé de la Division de la coopération technique du CNUED (Habitat).

¹ La Conférence Internationale de Dubaï sur les "meilleures pratiques" (19-22 novembre) constituera une étape-clé de ce processus de partage des expériences.

DE LA COMPÉTITIVITÉ DES VILLES

par Nicholas You

"Les Villes s'avancent de plus en plus sur le devant de la scène, montrant un sens des responsabilités et une aptitude à s'autogérer sans précédent depuis le moyen âge". David Morris, "Les mégapoles ingérables", *Ulne reader*. Sept. Oct. 1994

Au 21^{ème} siècle, les villes se substitueront aux Etats-nations en tant qu'acteurs clés de la production et de la consommation, et par conséquent du pouvoir. La tendance mondiale de ces dernières années qui s'exprime par la liberté des échanges et des investissements a éliminé l'un des derniers bastions du contrôle des nations sur leur devenir économique, celui du contrôle des flux de capitaux et dans une large mesure, des technologies, des moyens de production et de la matière grise. Tout comme les idées et les fonds, les artistes, les écrivains, les inventeurs et les athlètes ne connaissent plus de frontières, ils travaillent dans les villes où leurs efforts sont le mieux récompensés, grâce à un rendement le plus élevé possible moyennant des risques acceptables pour ce qui est des capitaux, ou grâce aux meilleures opportunités possibles d'expression, de reconnaissance et d'accomplissement dans le cas des productions intellectuelles. Les villes ont toujours été le lieu où ces deux objectifs de base de l'humanité pouvaient être atteints et celles qui encouragent, permettent ou facilitent ces réalisations domineront toujours à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. De nombreuses villes ont une longue histoire de concurrence liée à leurs avantages comparatifs. Ce ne sont pas seulement les capitales de la finance, de la mode ou de l'art, ce sont aussi des villes qui ont su exploiter leurs ressources pour devenir de hauts lieux de la création de logiciels, des centres de conférence, des carrefours du transport et du commerce. On pense par exemple à Seattle, dans l'Etat de Washington,

qui rassemble un cocktail étonnant d'industries (Microsoft, Boeing et Nintendo) avec un programme écologique, et aussi à Singapour qui semble posséder un don extraordinaire pour prévoir et pour répondre à tous les critères définissant "la ville la mieux adaptée au commerce" depuis dix ans et qui est universellement reconnue comme telle (sauf peut-être par les entreprises de fabrication de chewing-gum).

Certains états-nations ont commencé à prendre conscience de cette tendance, telle qu'elle est illustrée par l'événement urbain le plus connu au monde - les Jeux olympiques. Ils apportent un soutien politique et financier ou bien ils font tout pour appuyer les villes candidates aux Jeux dans l'espoir de capitaliser sur ce qui est devenu un véritable événement médiatique mondial. Cependant, il est intéressant de remarquer que depuis que Peter Uberoth (organisateur des Jeux de Los Angeles) a converti ces événements autrefois ruineux en entreprises lucratives, les Jeux sont moins affectés par les facteurs politiques et les villes candidates peuvent compter sur l'appui de leurs gouvernements respectifs, au moins une fois tous les quatre ans, plutôt que d'avoir à mendier, à plaider ou à solliciter cet appui.

Les Gouvernements devraient revoir leurs rôles et leurs politiques de façon à réellement donner à leurs villes le pouvoir et la possibilité de devenir les fers de lance de la fierté nationale, de la productivité économique et de l'excellence culturelle. Leur légitimité dépendra dans une mesure de plus en plus large du nombre de villes internationales situées à l'intérieur de leurs frontières, qui soient réellement compétitives sur le marché mondial tout en offrant un cadre de vie décent, durable et agréable à leurs résidents ainsi qu'aux étrangers de plus en plus nombreux qui souhaitent réaliser leur potentiel dans un monde inexorablement urbain.

Nicholas You est Coordinateur des programmes spéciaux pour Habitat II.

GOUVERNER LES VILLES AVEC LES CITOYENS

par Mamadou Diop

Au cours des deux premières décennies après les indépendances, c'est par le recours à une structure unitaire et centralisée que les appareils d'Etat africains ont cherché à résoudre les problèmes délicats de l'intégration nationale et du développement économique. Au cours de la troisième décennie cette approche, qui tendait à nier les volontés locales et les revendications de la société civile, a été fortement remise en cause aux quatre coins du monde et en Afrique en particulier. Les exigences d'une véritable démocratie, intégrant des valeurs d'alternance dans la gestion du pouvoir, d'une participation effective des populations et fondée sur la transparence, l'équité et la justice, ont contribué à remodeler le paysage institutionnel de nos pays et à jeter les bases d'une nouvelle citoyenneté.

Aujourd'hui, face aux lourdes contraintes des programmes d'ajustement structurel, les conditions techniques, économiques et sociales nécessaires pour un développement durable imposent partout le recours à la décentralisation. Celle-ci concerne tout aussi bien l'appareil étatique, c'est-à-dire la structure de l'Administration, que la collectivité, c'est-à-dire l'ensemble de la population administrée.

La décentralisation, pour les collectivités africaines, ne peut être réduite à des processus administratifs, car elle renvoie directement à des répartitions de compé-

tences, donc à des déplacements de pouvoirs. Elle revêt des aspects politiques autant qu'administratifs, elle crée des contrepoids au pouvoir central, elle vise le développement des libertés locales par la croissance d'unités autonomes au sein desquelles la population peut faire l'apprentissage du pouvoir local.

DÉCENTRALISATION ET DÉMOCRATIE

L'affirmation de la nouvelle citoyenneté ne peut se matérialiser que par la mise en place d'institutions et de mécanismes démocratiques accessibles, c'est-à-dire décentralisés et autonomes. L'étroite corrélation entre décentralisation et démocratie repose en fait sur un triptyque qui est à la base de la bonne gouvernance: la légitimité de l' élu, l'autonomie de décision de la collectivité et la libre participation des populations aux processus de décision.

A travers le continent africain, la conquête de ces valeurs universelles a marqué cette fin de siècle, notamment sous la poussée des associations de maires et des mouvements d'autorités locales. Au Sénégal, le processus de décentralisation amorcé depuis 1972 a permis d'asseoir des structures locales autonomes - 317 communautés rurales et 48 municipalités - jouissant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière.

Les rapports entre l'Etat et les collectivités locales restent cependant marqués par une pesante tutelle, surtout dans le domaine financier. De plus, sur le plan juridique, la persistance de contrôles a priori rend aléatoire l'exercice d'une bonne gouvernance locale. La deu-

xième phase de la décentralisation, doublée de la régionalisation, fruit de la lutte des autorités locales sénegalaises, contribuera à augmenter non seulement la base de ressources des collectivités locales, mais aussi à alléger la tutelle et à favoriser le développement du secteur privé et la participation des mouvements associatifs.

Si l'ensemble de la nation a été affectée par la crise, c'est peut-être au niveau des centres urbains que celle-ci s'est le plus manifestée. En effet, bien que la croissance urbaine rapide de ces dernières décennies ait augmenté la productivité et les revenus des villes, elle n'a pas réduit la pauvreté, ni amélioré la qualité des infrastructures et des services; au contraire, elle a même entraîné de sérieux problèmes pour l'environnement et la santé des populations.

UNE NOUVELLE ÉTHIQUE

Il est donc urgent de mettre en oeuvre des politiques, des programmes d'action et des règlements qui aideront les autorités locales et les populations à améliorer la gestion de la cité. Pour que ces instruments soient efficaces, il faut impérativement accroître les moyens financiers et techniques ainsi que la qualité des ressources humaines des institutions municipales.

Présentement, les municipalités, surtout celles des grandes villes, sont débordées par les flux migratoires et la demande croissante de services et équipements de base. Les problèmes qui affectent nos villes nous imposent une nouvelle approche, une nouvelle culture... et même une nouvelle éthique urbaine.

Pour améliorer la gouvernance locale, nous devons

d'abord adopter de meilleures politiques de gestion financière. Cela suppose:

- le renforcement des systèmes de planification et de budgétisation des ressources courantes et des investissements en capital;
- l'augmentation des recettes locales ainsi que l'accès à une part équitable des fonds étatiques;
- le contrôle des dépenses publiques grâce à un bon système de comptabilité et de vérification des comptes;
- le contrôle des opérations d'équipement public afin d'assurer le meilleur rendement possible.

Pour atteindre ces objectifs les élus et les gestionnaires doivent savoir diriger les services municipaux. Ils doivent aussi avoir une vision stratégique, un "projet de société" à faire partager à leurs concitoyens. Transparence dans l'action, intégrité dans la démarche et équité dans le jugement sont enfin les trois principes qui doivent s'imposer à tous dans la gestion quotidienne de la ville.

UNE ADMINISTRATION COMPÉTENTE

Le processus de désengagement amorcé par les Etats implique un plus grand rôle des municipalités dans la gestion urbaine. Pour ce faire, elles doivent s'appuyer sur une administration compétente et motivée. Le rôle de la formation dans le développement et la gestion efficaces des municipalités ne fait plus aucun doute. L'expérience montre que les améliorations des mécanismes financiers et l'organisation de la gestion technique ne peuvent être effi-

caces que si les agents qui participent à l'aménagement et à la gestion des villes sont bien préparés à leurs fonctions.

La formation du personnel ne doit pas seulement s'adresser aux spécialistes et aux cadres, mais à tout le personnel municipal. Par delà la compétence indispensable, les intéressés doivent aussi connaître l'environnement local dans lequel ils sont appelés à travailler, et avoir une certaine autonomie, tout en étant capables de s'intégrer à une équipe.

Il faut aussi élaborer de nouvelles méthodes de formation plus rapides, moins coûteuses et mieux adaptées aux réalités économiques et sociales de nos pays.

La mobilisation et la mise en valeur des ressources humaines nécessaires pour le développement et la gestion des municipalités constituent une tâche énorme. Et toute stratégie visant à améliorer la qualité de la gouvernance urbaine implique l'existence d'institutions de formation adaptées aux nouveaux métiers municipaux.

En vue d'élaborer les politiques et programmes urbains, les municipalités doivent s'efforcer en priorité de créer des structures solides et de former du personnel administratif et technique compétent et motivé, sans quoi les élus ne pourront jamais diriger efficacement les institutions locales. L'intégrité et le bon comportement des fonctionnaires locaux dépendront en outre des plans de carrière que les structures municipales pourront leur offrir. La création d'une fonction publique locale devient donc une composante fondamentale d'une bonne politique de décentralisation.

Mamadou Diop est Maire de Dakar et Président de la Communauté urbaine de Dakar.

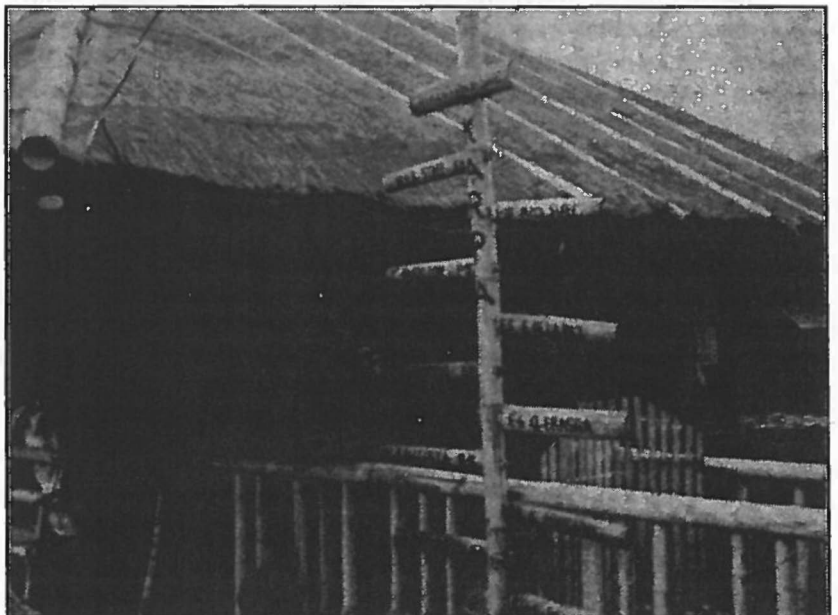
NOUVEAU MAIRE, NOUVELLE VILLE

Lolita Delgado Fansler, volontaire d'ONG et écrivain est tellement impressionnée par Edward Hagedorn, maire de Puerto Princesa, Philippines, qu'elle en parle dans un article intitulé "Clonons le maire !".

Deux ans après son élection, les entreprises de Hagedorn sont couronnées de succès : plus faible taux de criminalité urbaine des Philippines pour les grandes villes du pays, fête annuelle de la forêt, équipe de surveillance de la forêt, surveillance de la baie, construction de logements sociaux pour remplacer les bidonvilles, construction d'écoles et d'équipements sanitaires. La liste est longue. Avec des principes simples comme celui de montrer le bon exemple. Le nouveau maire "a été le premier et le seul maire à vouloir restituer les armes sophistiquées au cours d'une réunion de maires organisée à Malacanang, à laquelle participait le Président Ramos". Alors qu'il menait lui-même avec succès une opération risquée, "le jeu illégal, l'usage de drogues interdites et l'incitation à l'usage de drogues ont quasiment disparu."

Un autre principe est l'action rapide, comme dans son Opération Propre, lancée un mois après sa prise de fonctions. Les résidents ont rapidement appris la discipline de maintenir un cadre de vie agréable - qui est en même temps la fierté de Puerto Princesa. Comme dit l'auteur : "Quelqu'un saurait-il comment cloner un maire ?"

Source : Impact, juillet 1994, pp. 10, 26 et 27.



Dans la ville, les résidents montrent leur souci de la nature. Photo: G. Asthana

TABLE-RONDE SUR LE PROGRAMME DE GESTION URBAINE



Cette discussion des coordinateurs du Programme de gestion urbaine (PGU) a pour but d'identifier certaines des principales leçons opérationnelles qui ont été tirées de cette initiative pluri-annuelle appuyée par de nombreux bailleurs de fonds. En tant que Coordinateur mondial du Programme, Emiel Wegelin fait quatre observations.

Dans toutes les régions, les composantes environnementales et techniques semblent plus attrayantes pour les partenaires du PGU - gouvernements nationaux et locaux - que la partie organisationnelle, institutionnelle et financière du Programme. Par exemple, de nombreuses consultations ont été menées avec succès sur les thèmes de l'environnement urbain, mais assez peu sur les thèmes de la gestion des infrastructures urbaines, des finances et de l'administration municipales et sur les questions liées à la gestion foncière urbaine alors qu'on rencontre d'importants problèmes dans tous ces domaines. Ces questions sont-elles politiquement ou administrativement trop délicates à traiter ou s'agit-il d'une sous-estimation de ces problèmes ? La leçon consiste-t-elle à dire que le PGU ne devrait pas s'attaquer de front à ces problèmes, mais plutôt tenter de les résoudre en tant qu'options et conditions du développement d'infrastructures environnementales durables ?

Deuxièmement, le mot magique "décentralisation" apparaît dans toutes les régions. Il semble que l'impératif de poursuivre une politique de décentralisation soit une tendance mondiale. Le Programme s'est-il suffisamment penché sur cette tendance en tant que moyen d'introduction de changements politiques dans les domaines de préoccupation précités ?

Troisièmement, la direction prise en 1994 par le PGU avec l'engagement d'un dialogue avec les autorités locales pour analyser les options municipales de lutte contre la pauvreté s'avère très positive. Les premières consultations organisées en 1994 et rassemblant les principaux acteurs locaux, en effet, ont non seulement permis de renforcer la valeur pratique du document cadre du PGU sur les options municipales dans la lutte contre la pauvreté, mais elles ont également généré des actions concrètes de suivi dans les villes concernées. Cette approche est susceptible de constituer un élément fondamental dans l'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté.

Enfin, que dire de la spécificité régionale des domaines prioritaires de la gestion urbaine ? Ayant travaillé dans une grande diversité de pays en développement et en me référant également à mon propre pays, les Pays-Bas, j'estime qu'un grand nombre de questions liées à la gestion urbaine se retrouvent dans les pays industrialisés et en développement, même si les points de départ diffèrent.

"Deux questions d'efficacité pratique peuvent être posées aux autorités d'une ville : qu'apportent-elles aux habitants et à quel prix?" Lord James Bryce, The American Commonwealth.

Vues de la Région Afrique
Alioune Badiane,
Coordinateur régional du PGU

La principale préoccupation du PGU en Afrique est de promouvoir le rôle fondamental de la gestion urbaine dans la situation actuelle de crise économique et politique. Au niveau macro-économique, il importe de reconnaître le rôle de l'agriculture dans le processus de relance économique et en particulier, ses liens avec le développement des industries de transformation urbaines. Au niveau micro-économiques, le développement dépendra essentiellement des infrastructures économiques et sociales qui pourront assurer une productivité accrue. Le PGU s'efforce d'aider les décideurs politiques à mieux comprendre les liens qui existent entre secteur urbain et secteur rural et à promouvoir le secteur urbain en appui au développement de l'agriculture.

Les villes moyennes et petites qui établissent des liens entre milieu rural et milieu urbain prennent de plus en plus d'importance et dans la plupart des cas, leur taux de croissance est très élevé. Du fait que la majorité des pays se sont engagés dans un pro-

cessus de décentralisation, le développement des petites villes devra être renforcé. Ce développement nécessite souvent de porter une attention particulière au secteur informel, ce qui peut constituer un excellent point de départ au lancement d'une éventuelle troisième phase du PGU en Afrique.

L'Afrique souffre d'une grave pénurie de professionnels de la gestion urbaine. Les responsables gouvernementaux ne jugent pas toujours nécessaire de définir des politiques d'établissements humains appropriées. Les programmes d'ajustement structurel mis en place dans de nombreux pays africains doivent être réexaminés en ce qui concerne le rôle des villes dans le développement économique, notamment parce que les fonctions des autorités locales telles qu'elles avaient été considérées au départ ne s'appliquent plus à la situation actuelle de déclin des ressources municipales et de contrôle sévère de la part du gouvernement central. Le PGU encourage l'élaboration de politiques gouvernementales créatives pouvant associer le développement national au progrès urbain dans le cadre des réformes macro-économiques en cours dans la région.

Vues des Pays arabes

Mounir Neamatalla, Coordinateur régional du PGU

Le monde arabe est urbanisé depuis plus de 7000 ans. Ses villes ont joué un rôle déterminant dans la civilisation mondiale. La culture urbaine a représenté pour cette région la forme la plus éclatante de progrès et constitue un riche héritage qui permet à la région de prendre une part active à la nouvelle économie planétaire.

Ces trente dernières années ont été marquées par une tendance à une planification très centralisée et contrôlée par les gouvernements qui a réduit les initiatives privées et limité le développement économique. Dans ce contexte, le déclin progressif de la fourniture des services urbains et des infrastructures a entraîné la détérioration de la qualité de la vie. Cette tendance a été exacerbée par des politiques qui ont inhibé l'esprit d'entreprise et la participation publique à la vie urbaine. Venant de réaliser que les principaux problèmes urbains ne sont pas seulement le résultat d'une croissance rapide de la population mais proviennent en grande partie des lacunes de la gestion urbaine, les décideurs politiques deviennent plus réceptifs aux initiatives de gestion urbaine, tant au niveau national que régional, comme points de départ stratégiques pour permettre à la région d'exploiter pleinement son potentiel de développement économique et social.

"Les fonctions positives de la ville ne peuvent être mobilisées si l'on ne crée pas les nouveaux cadres institutionnels qui permettront de faire face aux immenses énergies que l'homme moderne contrôle : cela implique des changements aussi radicaux que ceux qui ont transformé les gros bourgs fortifiés en grandes villes extrêmement organisées". *Lewis Mumford, The City in History : Its transformations, and its prospects.*

Le PGU a identifié la nécessité d'une stratégie complète à long terme de diffusion de l'information pouvant renforcer la prise de conscience du public vis-à-vis des questions urbaines et promouvoir de nouvelles politiques urbaines dans la région. La transformation des politiques est essentielle pour instituer de meilleures pratiques de gestion urbaine. Cependant, cela implique un dialogue soutenu ainsi qu'une large participation de la part du public et des professionnels engagés dans le développement urbain.

Bien que les activités nationales touchent toutes les composantes du PGU, l'environnement urbain, le développement des entreprises et la protection de l'héritage architectural doivent être considérés comme prioritaires. Les médias ont été utilisés avec efficacité pour créer un climat d'appui local au Programme et ont joué un rôle important dans la popularisation de plusieurs questions de développement qui sont sorties du cercle fermé des professionnels et des praticiens pour déclencher un débat public.

La question des femmes a également été intégrée au Programme afin d'élargir sa dimension sociale et de renforcer son impact sur le développement. Le centrage sur la question des femmes dans la gestion urbaine a de toute évidence contribué à souligner le caractère contemporain du Programme et fait ressortir un net contraste par rapport aux tendances xénophobes à l'oeuvre dans de nombreuses villes de la région.

Bien que l'amélioration des conditions de vie et de l'efficacité de la fourniture des services urbains contribue de façon importante au processus d'urbanisation, cela n'est pas suffisant pour stimuler le développement des centres urbains. C'est pourquoi l'intégration du développement des entreprises dans le PGU constitue une contribution décisive au processus de développement urbain en tant qu'élément indispensable à la santé de l'économie urbaine et par conséquent à une croissance économique stable et à un développement urbain durable.

Vues de la région Asie-Pacifique

Nathaniel von Einsiedel,

Coordinateur régional du PGU

Si l'on porte un intérêt considérable aux composantes d'infrastructures, de finances et de gestion foncière du Programme, c'est peut-être parce que le PGU est devenu un partenaire de la Banque asiatique de développement, de l'USAID et des réseaux régionaux intervenant sur ces questions. Le PGU à lui seul n'est pas en mesure de financer de grands projets d'infrastructures ou d'appuyer financièrement des institutions, mais ses partenaires ainsi que les institutions de la région ont permis au PGU d'acquérir une plus grande crédibilité dans ces domaines.

La gestion foncière est un nouveau problème important pour certains pays comme la Chine qui tente d'établir un marché foncier privé. Le PGU a mis en place un cadre permettant l'accès aux expériences des pays d'économie libérale de la région - mais aussi des Etats-Unis et d'Europe - dans le domaine de la gestion foncière. L'un des points forts de cette coopération a été de faire intervenir un grand échantillon de spécialistes qui ont pu partager leurs expériences et participer aux discussions en mandarin. En collaboration avec la CESAP, le PGU a également engagé à l'échelle de la région, une étude sur la gestion foncière qui fait partie du processus préparatoire d'Habitat II. Là encore, c'est la force des réseaux locaux et des partenaires du PGU qui a permis au Programme d'acquérir cette crédibilité.

La décentralisation est essentiellement liée à l'autorité et aux pouvoirs des gouvernements municipaux. De nouveaux codes municipaux ont été établis en Inde, au Népal et aux Philippines et des initiatives semblables sont lancées en Indonésie et en Thaïlande. Ces nouveaux codes accroissent considérablement l'autorité des gouvernements locaux, mais en général, ils ne s'accompagnent pas d'un accroissement comparable de leurs ressources ou de leur autorité à générer et à contrôler les ressources locales. Il s'agit là de questions hautement politiques et cruciales pour les gouvernements locaux. Le PGU estime qu'il doit clairement prendre position en faveur des villes dans ce débat et s'efforcer d'assurer que la rhétorique de la décentralisation soit, au moins dans le cas des villes, mise en oeuvre dans la pratique.

Bien que l'apprentissage interrégional soit important, tout l'échantillon de technologies et de méthodes de gestion urbaine est en général disponible dans la région. En fait, une trop grande quantité d'assistance technique et de modèles fournis à cette région viennent

d'Europe et des Etats-Unis, au travers notamment de consultants de haut niveau des banques internationales. Cette tendance à regarder d'abord ce qui existe en dehors de la région est un obstacle important au développement et à l'utilisation optimum du Réseau régional et d'experts du PGU.

Vues d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC)

Pablo Trivelli,

Coordinateur régional PGU

Les consultations menées dans la région ont été principalement consacrées à la formulation de politiques urbaines nationales ou à des thèmes corollaires comme la décentralisation, en collaboration avec les autorités gouvernementales. La nature du PGU, qui répond à des demandes, exige souplesse et capacité d'adaptation.

La formation, les échanges et les activités de constitution de capacités s'effectuent en étroite relation avec les municipalités, les maires et les autres professionnels de l'urbanisme et sont centrés en particulier sur les questions foncières et environnementales. Ces priorités sont en partie conditionnées par l'existence d'autres réseaux et institutions traitant des autres problèmes de politique urbaine.

L'appui fourni par les équipes de base du PGU à Nairobi et à Washington est particulièrement important en termes de publications et pour fournir des outils politiques. Bien que les professionnels de la région soient d'un très haut niveau, les publications du PGU (y compris l'édition en espagnol de la revue *Urban Age*) ont un effet particulièrement stimulant.

Alors qu'on trouve des similitudes dans les questions de politique urbaine au niveau mondial, il existe aussi des spécificités régionales et nationales conditionnées par le degré d'urbanisation et les tendances démographiques qui prévalent (l'Amérique latine est la région la plus urbanisée), les niveaux de pauvreté et leur concentration dans les zones urbaines, les questions de gouvernance liées au contexte politique et institutionnel et le niveau de développement de la démocratie, les degrés de décentralisation, l'héritage culturel, etc. Ces facteurs expliquent les différences qualitatives, la nature des problèmes ainsi que la perception et les priorités des populations et par conséquent, les points d'application du PGU dans la région.

Sonia Hammam,
Responsable de l'équipe du PGU
à la Banque mondiale

De nombreuses consultations du PGU ont porté sur les questions de gestion des infrastructures, de gestion municipale des services (dont font partie les déchets solides) et d'autres questions institutionnelles. Ces questions n'ont pas reçu moins d'attention que les éléments purement techniques. On observe une prise de conscience croissante, en même temps qu'une plus grande volonté, de traiter les questions environnementales. Les questions écologiques sont à l'ordre du jour et le Programme a su les aborder. L'expérience de l'équipe de base sur la gestion des déchets solides et les succès remportés dans ce domaine tiennent au fait de ne pas avoir traité ces questions en tant que problèmes purement techniques dont on pourrait sous-estimer la dimension organisationnelle, institutionnelle et financière.

De nombreuses activités du Programme contribuent à renforcer les capacités des villes à assumer la responsabilité des services pour lesquels l'autorité vient d'être décentralisée. Il n'existe pas de modèle de décentralisation, même dans les pays industrialisés. Alors que le Programme n'a peut-être pas encore lancé un grand nombre d'activités liées à la décentralisation en tant que sujet spécifique, il existe un cadre politique pour la décentralisation des services d'infrastructures et des consultations ont été effectuées sur cette question particulière. Les questions politiques liées à la décentralisation vont beaucoup plus loin que les seuls problèmes de gestion urbaine. Nous devrions pouvoir capitaliser à partir de cette tendance vers une plus grande décentralisation pour traiter les questions clés du Programme de façon plus effective ; il devrait y avoir une meilleure efficacité de la constitution de compétences de gestion urbaine dans les pays qui ont effectué une réelle décentralisation.

QU'ENTEND-ON PAR BONNE GOUVERNANCE ?

Une bonne gouvernance comprend cinq composantes fondamentales :

- Premièrement, elle demande que les responsables gouvernementaux (aussi bien les dirigeants politiques que les fonctionnaires) soient responsables et honnêtes en matière d'utilisation des fonds publics, de garantie de la sécurité des citoyens et dans la recherche du progrès économique et social.
- Deuxièmement, elle implique une transparence des procédures gouvernementales, des décisions d'investissement, des contrats et des nominations.
- Troisièmement, la prévisibilité des comportements gouvernementaux est particulièrement cruciale pour les transactions économiques individuelles et pour les décisions d'investissement.
- Quatrièmement, elle suppose la clarté des transactions publiques et la mise à disposition de l'information nécessaire aux activités et au développement économiques. Les médias, par exemple, devraient avoir un accès total aux informations économiques et sociales.
- Cinquièmement, les règles de l'Etat de droit doivent être observées par le gouvernement et les citoyens; c'est dire que les institutions publiques doivent appliquer des règles comprises par tous.

Une bonne gouvernance implique par conséquent :

- Une fiscalité saine et une bonne gestion des ressources publiques,
- Des capacités d'analyse, de formulation et de mise en oeuvre de politiques économiques adéquates,
- Le respect des agents économiques, des dirigeants comme des travailleurs. Le gouvernement doit soutenir leurs activités plutôt que d'y faire obstacle,
- Un environnement facilitateur pour les activités du secteur privé grâce à la fourniture efficace des services publics essentiels,
- Le retrait de l'Etat des activités économiques qui relèvent du secteur privé,
- L'équité et la justice sociale dans l'allocation des ressources nationales,
- La fin de la corruption, du népotisme et de la manipulation politique des institutions publiques.

Par le Vice-Président pour l'Afrique de la Banque mondiale, Edward Jaycox, lors d'une conférence organisée à Nairobi en 1994, à la mémoire de Tom Mboya. Tiré du "Sunday Nation" du 29 janvier 1995.

LA MORT ANNONCÉE DE LA PLANIFICATION URBAINE

par Giles Clarke

La mort de la planification urbaine traditionnelle a été annoncée fréquemment ces dernières années, parfois avec tristesse de la part de ceux qui avaient mis leurs espoirs en elle après la Seconde guerre mondiale, et parfois avec satisfaction de la part des libéraux qui rejettent toute intervention publique sur les marchés fonciers. Il est vrai que la planification n'est pas en bonne santé. La planification urbaine a montré ses limites pour plusieurs raisons: →

En bref, la planification urbaine est souvent devenue inutile, voire nuisible aux besoins quotidiens des résidents et des acteurs économiques urbains.

Cependant, l'annonce de la disparition de la planification urbaine est sans doute prématurée car le patient peut être réanimé - moyennant un bon traitement et une chirurgie radicale - pour devenir un véritable outil de gestion de la croissance urbaine.



La participation communautaire prend différentes formes.

1. Elle a été trop statique, partant de scénarios de croissance urbaine lente dans laquelle les gros investissements d'infrastructures et de services pouvaient être programmés en détail dans le cadre d'un plan à long terme.
2. Le système de planification s'est appuyé sur des outils peu appropriés comme le zonage, le contrôle des densités, les normes d'aménagement qui ont souvent été plus coûteux que bénéfiques pour les communautés urbaines.
3. L'accent a été davantage mis sur la préparation des plans que sur leur mise en oeuvre.
4. La planification a été vue principalement comme un exercice technocratique et n'a pas suffisamment intégré les conflits potentiels, juridiques, professionnels et politiques liés à l'utilisation des sols.
5. La planification a considéré les besoins d'extension des villes en tant que produits et non comme un processus à mettre en oeuvre.

La condition essentielle de cette résurrection est de reconsidérer les nécessités de la planification urbaine dans des contextes locaux spécifiques. Par exemple, elle peut fournir un service de protection environnementale en vue de limiter les impacts négatifs de l'aménagement, assurer des relations harmonieuses entre les stratégies sectorielles d'investissement, aider les communautés à bénéficier d'une redistribution équitable des biens et des revenus, ou encore favoriser la croissance économique urbaine grâce à une gestion foncière efficace. Il y a beaucoup à faire. Les besoins dus à l'urbanisation rapide des pays en développement n'ont jamais été aussi grands. On assiste à une urbanisation de la pauvreté et à une dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Parallèlement, les institutions municipales manquent souvent des ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la gestion de cette croissance. Le rôle intégratif essentiel de la planification peut être utilisé dans de telles situations comme un outil d'une gestion urbaine rationnelle. A plus long terme, la planification urbaine a un rôle à jouer pour promouvoir un développement urbain durable tel que proposé dans Action 21.

Ainsi, la planification urbaine peut être réanimée si elle adopte des objectifs réalistes, si elle comprend mieux comment les villes fonctionnent, si elle coopère avec les communautés locales et prend en compte leurs besoins et leurs ressources et si elle utilise des outils adéquats de mise en oeuvre. Ceux-ci doivent être faciles à comprendre, capables d'entraîner des améliorations mesurables de la situation économique et environnementale qui ne pourraient pas être obtenues par l'action des propriétaires ou de tout autre groupe agissant individuellement. Une conférence interna-

tionale d'urbanistes organisée récemment par le CNUEH (Habitat)¹ a conclu qu'une planification urbaine renouvelée devrait s'appuyer sur les éléments suivants :

Participation communautaire

Les urbanistes doivent apprendre à utiliser des approches participatives. Les concepts clés sont ceux de facilitation et d'amélioration qui doivent :

1. fournir la rationalité des interventions;
2. encourager l'appropriation par les populations, utiliser leurs connaissances de l'environnement local et faire appel aux ressources locales pour la fourniture de services; et
3. promouvoir la transparence et l'esprit de responsabilité dans le processus d'aménagement.

Implication de tous les groupes concernés

Bien plus que par le passé, les urbanistes doivent s'associer :

1. aux groupes directement affectés par la planification urbaine (ménages, entrepreneurs, propriétaires fonciers, groupes de femmes, etc.)
2. à ceux qui ont des intérêts aux stades de la mise en oeuvre (i.e. les politiciens, les investisseurs et les agences d'exécution), et
3. à ceux qui peuvent fournir les informations et l'expertise indispensables (i.e. les ONG, les groupes communautaires, le secteur privé, etc.).

Les urbanistes doivent aussi mettre au point des systèmes d'information plus performants, par exemple sur les marchés fonciers, les interactions entre les secteurs formel et informel et les coûts et bénéfices réels des réglementations foncières.

Coordination

Les villes deviennent plus complexes, à la fois au plan interne et dans leurs interactions régionales. Les

¹ "Conférence sur la réévaluation de la planification urbaine en tant qu'instrument du développement urbain durable", tenue à Nairobi du 3 au 7 octobre 1994.

décisions concernant les fonctions, les emplois et les ressources des villes sont prises de plus en plus à des niveaux nationaux ou même mondiaux. L'urbaniste est en position d'aider à la coordination nécessaire entre la planification spatiale et les fonctions financières, sectorielles, socio-économiques et institutionnelles de la gestion urbaine ainsi qu'à la coordination verticale entre l'information et les intérêts locaux et les politiques et informations centrales.

Durabilité

Selon Action 21, une planification urbaine améliorée doit associer notamment les besoins à court terme avec les préoccupations à long terme du développement durable, par exemple en matière de politiques d'utilisation des ressources urbaines et régionales, de besoins de base des populations pauvres, de formes urbaines économes en énergie, d'utilisation des sols respectueuse de l'environnement et d'études d'impacts. La durabilité financière - incluant des mécanismes de recouvrement des coûts innovants et des transferts intergouvernementaux - doit devenir un objectif vital pour les urbanistes.

Subsidiarité

Prendre les décisions de planification au plus bas niveau compatible avec les objectifs visés aidera à maximiser la participation et l'efficacité des processus d'aménagement. Sur la base de ces approches nouvelles, les urbanistes pourront fournir des apports directs au processus de gestion urbaine par exemple en intervenant en amont de l'aménagement foncier, en appuyant le secteur informel grâce à des mesures foncières et à des normes progressives, en influençant les politiques de développement des infrastructures et les nouvelles formes de partenariat entre secteurs public et privé, en contribuant aux décisions d'investissement et en optimisant l'utilisation des systèmes d'information tels que les SIG.

Si la planification urbaine a vraiment la volonté de se transformer ainsi, alors l'annonce de sa mort aura été prématurée et l'urbaniste pourra prendre sa place dans l'équipe des gestionnaires urbains qui doit faire face à la multitude de problèmes et de décisions résultant de la croissance rapide des villes.

Giles Clarke est un urbaniste privé spécialiste de la gestion foncière. Il est consultant du CNUEH et du Programme de gestion urbaine.

PETIT MEMENTO DE L'AMENAGEUR

ou lettre ouverte à un jeune urbaniste

par Jean-François Tribillon

"Il te faut renoncer à tes rêves d'urbaniste: aménager le territoire avant qu'il ne soit urbanisé, afin précisément d'en organiser le peuplement. Cet urbanisme, dans lequel l'aménagement foncier joue un rôle fondamental, a été la règle d'or de nombre d'écoles, jusqu'au mouvement moderne qui après la seconde guerre mondiale s'est répandu dans le monde entier.

Cette manière tout à fait rationnelle d'opérer est difficilement praticable dans les villes du tiers-monde: elle est trop coûteuse et surtout conflictuelle sur le plan foncier. Les occupants historiques d'un site sont rarement d'accord pour se faire évincer au profit de quelques aménageurs ou de spéculateurs protégés par l'Etat.

Impossible de pratiquer cet 'urbanisme de crayons de couleur et de règlements' qui prétend modeler la ville par un zonage fin assorti de règles d'utilisation des sols intelligentes. Je te laisse tirer la conclusion: si les méthodes de l'urbanisme classique sont inutilisables, il faut en inventer d'autres.

De la ville au quartier

La première est une stratégie urbanistico-foncière au niveau de l'agglomération. A cette échelle, on doit travailler avec détermination et sans finesse en se disant que la ville se fait d'elle-même, qu'elle n'a pas besoin d'urbaniste et qu'elle est toujours en avance... Dans ces conditions il faut faire peu mais fort. Trois types d'intervention sont nécessaires:

- l'interdiction à l'urbanisation de certains sites;
- l'incitation à l'aménagement d'autres sites;
- l'installation de gros équipements et infrastructures.

Pour interdire un site il faut le neutraliser. Le frapper uniquement d'une interdiction administrative de construire n'a aucun sens. Il convient de neutraliser les propriétaires du sol, les empêcher de valoriser eux-mêmes leur patrimoine en les indemnisant ou en leur offrant des compensations. Il faut en plus occuper l'espace par tous les moyens et il est bien sûr impossible de fermer à l'urbanisation cet espace si en même temps on n'en ouvre pas d'autres.

Enfin on est condamné, dans la plupart des cas, à limiter le programme d'équipement d'ensemble de l'agglomération à quelques grands travaux d'infrastructures, en commençant par la voirie primaire et l'alimentation en eau.

La deuxième méthode concerne "le quartier" qu'elle conçoit comme une unité de voisinage et un espace de concertation. Faute de pouvoir maîtriser l'organisation et le peuplement de cet espace, et aussi de faire respecter un règlement d'utilisation des sols, on ne peut que travailler à l'amélioration de l'existant en s'adressant directement aux habitants. Du point de vue foncier, le secret réside dans le traitement amiable des problèmes qui prend presque toujours la forme d'un marchandage: 'Acceptez d'abandonner telle bande de votre parcelle contre une amélioration de la voie qui dessert votre habitation'. L'urbanisme change de nature. Il devient une activité de terrain, en temps réel, fondée sur le consentement des usagers, au besoin formalisé par un véritable contrat d'aménagement.

L'art de la négociation

La procédure foncière maîtresse de ce grossier labourage de l'agglomération et de ce subtil jardinage des quartiers est... l'expropriation ou toute procédure du même genre. Ne te méprends pas! J'ai dit qu'il fallait négocier, mais il ne faut pas s'engager dans la négociation les mains vides, sans disposer d'arguments du genre: 'Si vous êtes trop gourmand, je vais utiliser la manière forte, c'est à dire la procédure d'utilité publique, et prendre possession du sol dont j'ai besoin contre versement d'une indemnité dérisoire. Voilà ce que vous aurez gagné'.

C'est ce que permet la procédure de l'expropriation: négocier d'abord puis contraindre si nécessaire, sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Malheureusement tous les Etats ne disposent pas de procédures d'expropriation performantes. Très peu prévoient l'allocation obligatoire, par le juge, de compensations en nature: terrains d'échange commodités sous forme d'amélioration de la deserte de la partie du terrain qui reste entre les mains de l'exproprié partiel. Ce qui est pourtant le nerf de la guerre quand on veut 'exproprier sans bourse délier'.

Si les procédures sont inadéquates, tâche sans tarder de créer un groupe de travail capable d'élaborer un projet de texte convenable. Mais ne laisse pas les juristes à travailler seuls!..

Dans de nombreux pays, le droit en général et le droit foncier en particulier sont soit obsolètes soit instables. Les urbanistes se lamentent: donnez-nous un bon droit, nous vous ferons un bon urbanisme... Dis-toi au contraire que tu ne disposeras pas d'un droit satisfaisant avant de longues années.

N'étant pas en mesure de produire du droit, tu peux au moins énoncer aussi clairement que possible les règles du jeu que tu t'engages à respecter dans telle ou telle opération: déposer le projet de plan en mairie pour recueillir les observations des intéressés, suivre une méthode claire pour évaluer les biens à exproprier. Chaque fois que tu peux convenir avec un quartier d'un mode d'intervention, mets au point une convention avec les autorités et les associations d'habitants. Affiche-la partout et applique-la à la lettre.

Si tu redoutes des conflits, mets préventivement en place une instance quasi-juridictionnelle de règlement amiable, en préférant des juges intelligents à une loi parfaite qui prévoirait tout.

Evidemment il n'est pas question de confondre les rôles d'urbaniste et de législateur. Il convient par contre de chasser l'arbitraire, de établir un peu de transparence et de redonner confiance aux gens en s'imposant publiquement à soi-même des règles aussi claires que possible."

Jean-François Tribillon est Professeur à l'Ecole d'Architecture de Paris (La Villette) - Auteur du "Nouveau Manuel d'aménagement foncier pour les villes africaines".

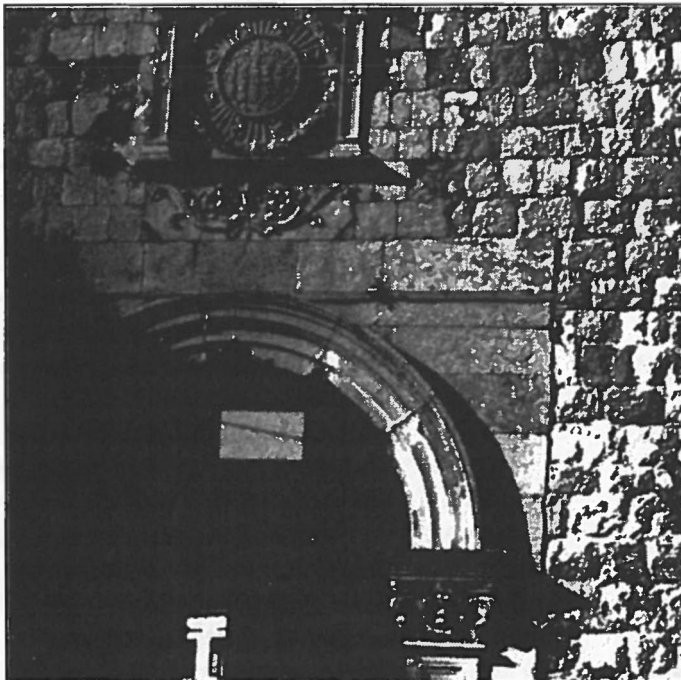
MANQUE DE BONNES INFORMATIONS SUR LES MAUVAISES PRATIQUES

par Jay Moor

"Obliti privatorum publica curate"
(*"Oublie tes propres affaires et intéresse-toi aux affaires publiques"*)
Inscription figurant au-dessus de l'entrée de la salle
du Conseil supérieur de Raguse

"J'ai vu quelles étaient mes chances et je les ai saisies"
George Washington Plunkitt
Politicien de la Ville de
New York

Il y a plusieurs années, alors que je travaillais dans ce qui était encore la Yougoslavie, j'avais l'habitude de déambuler dans les rues étroites de Dubrovnik, connue comme la cité-Etat de Raguse célèbre pour son commerce jusqu'à ce qu'elle perde son indépendance par décret napoléonien de 1808. L'un des plus beaux bâtiments de la ville était le Palais du Recteur, construction d'une grande richesse architecturale réalisée à la fin du 15^{ème} siècle par Onofrio di Giordano della Cava. Là se rassemblaient un groupe de notables formant le Conseil supérieur de Raguse chargés d'élire le Sénat qui, à son tour, sélectionnait au sein de ses membres le Conseil Mineur des ministres. Le jeune



L'une des entrées de Dubrovnik - Photo : Jay Moor

homme chargé de faire payer la visite à l'entrée du Palais, me dit que chaque mois le Conseil Mineur élisait parmi ses membres un nouveau recteur pour gérer l'administration municipale et prendre les décisions importantes pour la ville.

Je me souviens que la rampe de l'escalier principal du palais reposait sur une série de mains de pierre sortant du mur. Chaque nouveau recteur devait prendre la rampe et descendre l'escalier pour aller s'enfermer dans une suite de pièces. Au terme des 30 jours de son mandat, il était libre de retourner à ses affaires et à sa famille. Pendant sa courte période de pouvoir, il était en principe à l'abri de tout groupe de pression, n'ayant ni le temps ni la possibilité de développer des "relations particulières".

On peut imaginer que Raguse ayant expérimenté des termes de douze ans et de six ans avait dû les trouver inefficaces et décidé d'établir un mandat de trente jours. Par ailleurs (en rappelant que la main peut être tendue à la fois pour vous aider ou pour prendre votre portefeuille), trente jours représentaient peut-être tout ce dont le Recteur et son clan avaient besoin pour se constituer une fortune dans le contexte de piraterie qui prévalait en cette époque médiévale le long de la côte dalmate. La rotation du mandat pouvait en outre constituer une façon de maintenir des alliances politiques et de satisfaire de puissants intérêts.

Alors, pourquoi étendre un voile sur ce qui constitue par ailleurs un exemple utile d'administration publique ? Parce que ces systèmes de limitation des termes et de séquestration qui prétendent favoriser des prises de décisions neutres peuvent ne pas avoir l'effet escompté et, en fait, peuvent souvent être utilisés pour appuyer de mauvaises actions. Qui sait quelles questions ont été présentées au Recteur en vue de sa signature, quels

groupes de pression prenaient soin du Conseil Mineur et du Sénat, quelles commissions étaient offertes pour les contrats de travaux publics (et à qui) et peut-être, combien les membres du Conseil Mineur devaient-ils payer pour devenir Recteur pendant un mois? Tout ce qui se tramait derrière des portes bien fermées ne figure pas dans les livres d'histoire.

Un collègue me disait une fois qu'en 25 ans d'activité professionnelle comme conseiller politique de nombreux maires, membres de l'Assemblée, législateurs et gouverneurs, il avait compris qu'il existait une barrière infranchissable entre l' élu politique et la plupart de son personnel. Il ne s'était jamais rapproché suffisamment de son patron pour connaître ses motivations personnelles. Il ne venait pas de la même ville, n'avait pas le même nom de famille, ne faisait pas la fête avec lui, ne prenait pas part aux mêmes investissements et ne participait jamais aux activités sociales réservées au personnel. Pour l'essentiel, il se portait garant de l'intégrité de son patron, mais certaines décisions étaient prises sans aucune considération pour le bien public, et de temps en temps il arrivait qu'il flotte une désagréable odeur de pourriture, comme si un morceau de pepperoni était tombé entre les coussins.

La négligence et le mépris des lois sont maintenant endémiques dans bon nombre de cultures politiques où les politiciens, à tous les niveaux, trouvent difficile de résister à la tentation et estiment qu'ils peuvent rester impunis. Le moins cynique d'entre nous serait surpris d'apprendre que beaucoup trop souvent, les raisons expliquant une décision publique sont 100 % liées à l'ambition personnelle - la corruption - souvent excusée par son auteur au nom de la "realpolitik" : "c'est le seul moyen de faire quelque chose".

Certains politiciens sont élus sur un programme de gouvernement intègre, puis ils commencent à piller systématiquement les fonds publics (et comme au Brésil, les banques privées). Les actes les plus méprisables cependant, sont ceux qui encouragent le factionnalisme pour cacher ou justifier des pratiques de corruption. La démagogie est souvent le point de départ d'une spirale irréversible qui conduit à des vengeances partisans et à la destruction lorsque les démunis accèdent au pouvoir, ou simplement à la révolte. Pour un

nouveau chef de gouvernement, dire qu'il est acceptable de se servir dans les fonds publics parce que "les autres l'ont fait" n'est pas le meilleur moyen de construire une société durable.

La corruption est un problème majeur qui mérite d'être analysé de façon systématique, empirique et si nécessaire, subjective. Elle peut fournir tout un sujet d'étude à elle seule. Pourtant, en regardant le sommaire de la plupart des ouvrages de sciences sociales on s'aperçoit qu'on n'en parle pas. L'éthique dans le service public est un sujet qui est abordé dans des textes, mais en général de façon abstraite et théorique. Ce qui manque, c'est une véritable information sur les mauvaises pratiques qui, par nature, sont dissimulées. Sont également absentes des programmes d'études d'administration publique et de sciences politiques, les enquêtes approfondies sur les pratiques de corruption, les études de cas et l'évaluation de leurs impacts sur la société et l'économie - sans parler des ressources naturelles et de l'environnement.

Tandis que des professionnels honnêtes s'efforcent naïvement de mettre au point des options politiques et d'analyser leurs impacts, de trop nombreux politiciens et bureaucrates aidés de leurs sbires s'emploient à dissimuler les preuves, à brouiller les pistes et à tout faire pour qu'aucune odeur suspecte ne s'échappe de leurs bureaux bien fermés.

S'il n'est pas déjà trop tard, comment une société est-elle censée traiter les preuves circonstanciées - l'odeur de la corruption - tant dans le secteur public que privé? Comment les preuves peuvent-elles être mises à jour? Quels sont les types de comportement criminel qui ont cours et leurs motivations par rapport aux récompenses et aux sanctions? Devrait-on être normatif et dire que la corruption est mauvaise dans tous les cas - étant donné ses impacts sur la société et sur l'économie - ou devrait-on invoquer une éthique de situation et dire qu'il existe de bonnes et de mauvaises corruptions, des petites et des grandes, selon les enjeux et les impacts? Si l'économie d'un pays est en récession chronique, la corruption de ses fonctionnaires est-elle un moyen acceptable d'accroître le salaire de travailleurs très mal payés? Peut-il y avoir une éthique différente pour la vie privée et la vie publique?

Voilà autant de questions qui pourraient faire l'objet d'une étude interdisciplinaire et inter-culturelle. Les sociologues, les politologues, les anthropologues, les économistes, les psychologues, les philosophes et les spécialistes de l'éthique devraient s'engager collectivement à faire toute la lumière sur les secrets de la corruption. A un moment donné, je pense que ces professionnels devraient faire un rapport ou une déclaration importante sur le sujet de la corruption dans la mesure où elle est liée au développement économique et social. Il serait même souhaitable que ce groupe de spécialistes produisent un rapport à partir de leurs convictions personnelles, au nom de leurs voisins et de leurs familles (une Union des scientifiques concernés ?). Parallèlement, on peut confier aux ONG et aux citoyens le soin d'assumer la tâche difficile et dangereuse de garder un gouvernement aussi propre que possible.

En Afrique où la corruption prend les formes les plus variées et les plus surprenantes, l'Association africaine pour l'administration et la gestion publiques (AAPAM), basée à Nairobi, a organisé deux conférences sur l'éthique gouvernementale et a publié, avec la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, un ouvrage sur le sujet intitulé "Ethics and Accountability in African Public Services"¹. Ce travail important mérite d'être reconnu et diffusé sur tous les continents et suivi d'une forme d'engagement civique des scientifiques. La durabilité et finalement l'amélioration de nos sociétés peut dépendre de la mise au grand jour puis de l'élimination de la corruption.

*Jay Moor est actuellement
Coordinateur des programmes dans le
secrétariat d'Habitat II.*

¹ Rasheed, Sadig et Dele Olowu, eds. 1993.

L'IMPACT DE LA DÉCENTRALISATION SUR LES FINANCES MUNICIPALES

par Marlene Fernandes

Les politiques de décentralisation font intervenir des changements politiques, administratifs et financiers dans les relations intergouvernementales (entre gouvernement central et gouvernement local) dont les impacts sur les finances municipales sont considérables.

Dans les pays en développement qui sont limités par leurs faiblesses institutionnelles, juridiques et politiques et freinés dans leur développement du fait de leur fragilité économique et fiscale, les autorités locales sont très vulnérables aux changements introduits par les politiques macroéconomiques.

Si elle est mal contrôlée, la décentralisation peut avoir des impacts négatifs sur les finances municipales en affectant la capacité des autorités locales à exercer leurs pouvoirs et leurs fonctions en tant que fournisseurs de services aux habitants.

Les finances municipales subiront non seulement les conséquences de la nouvelle structure de distribution des ressources, des pouvoirs et des fonctions entre gouvernements central et local, mais aussi de nouveaux systèmes administratifs ainsi que des demandes sociales qui n'étaient pas prises en compte avant le processus de décentralisation.

Les nouveaux systèmes administratifs découlant de la mise en place du cadre réglementaire par des organismes gouvernementaux contribueront à accroître les dépenses locales liées au recrutement de personnel plus qualifié et à la modernisation des techniques de gestion, dans la perspective d'une gestion financière améliorée et plus sophistiquée, d'un niveau plus élevé de responsabilité et de l'amélioration des pratiques de planification, de programmation et budgétaires.

Pour faire face à leurs nouvelles responsabilités avec le niveau souhaitable d'efficacité et d'équité, les administrations municipales doivent inévitablement investir davantage dans le personnel, les équipements, les outils de planification et de gestion ainsi que dans la constitution de capacités et le renforcement institutionnel.

La décentralisation est très rarement appuyée par des investissements institutionnels et par la constitution de capacités ou des transferts de ressources administratives aux niveaux inférieurs, ce qui entraîne un accroissement des dépenses de fonctionnement et d'entretien pour les autorités locales.

Pour relever ces nouveaux défis qui consistent à améliorer la fourniture des services sociaux et des infrastructures, les autorités locales doivent chercher des sources de revenus innovantes

tout en réduisant les coûts, en améliorant la collecte des taxes et en empruntant sur les marchés financiers nationaux et internationaux. Elles peuvent faire appel à nouvelles méthodes de financement telles que les taxes pour la protection de l'environnement, les financements privés ou les programmes d'auto-assistance. Avec ces nouvelles options, c'est tout le profil de la structure des finances municipales qui peut changer.

Suite à la décentralisation, de nouvelles demandes de services seront présentées par la société locale. Les habitants feront valoir leurs droits de citoyens en faisant pression sur les autorités locales directement au travers de leurs associations, organisations ou mouvements sociaux, ou indirectement au travers de leurs représentants politiques.

Le fait de répondre aux demandes qui n'étaient pas prises en compte par le gouvernement central, constitue un fardeau important pour les finances municipales. Il est, en effet, plus difficile à une municipalité d'interdire l'accès à un service de base à un utilisateur qui n'a pas les moyens d'en payer le coût. L'alternative qui consiste à accorder des subventions pour résoudre le problème affectera probablement davantage les finances locales.

Pour pouvoir répondre à la demande de services dans une société duale qui comprend ceux qui pourraient payer et ceux qui n'en ont pas les moyens, les autorités locales doivent résoudre un certain nombre de problèmes économiques et techniques afin de conserver un certain équilibre dans leurs finances déjà affectées par l'ajustement économique national et la lutte contre la pauvreté urbaine.

Les tarifications, le recouvrement des coûts, le montant et l'attribution des subventions, les sources et les coûts de financement des investissements en capital ne représentent qu'une partie des problèmes rencontrés.

Les gouvernements municipaux exercent habituellement une forme d'assistance sociale du fait de la réduction des dépenses sociales du gouvernement central. Des initiatives locales sont prises pour s'attaquer aux problèmes des pauvres, des mal nourris, des sans abri, des enfants des rues, des femmes, des handicapés et des autres groupes vulnérables confrontés à des problèmes de survie.

Toutefois, lorsque ces responsabilités sont transférées aux gouvernements locaux, les dé-

penses correspondantes sont considérées comme obligatoires et non plus comme facultatives.

Tel fut le cas au Brésil où suite à la réforme fiscale de 1988, les municipalités ont nettement accru leurs dépenses en reprenant des programmes sociaux abandonnés par le gouvernement fédéral et en assumant des responsabilités qui ne pouvaient pas être déléguées à d'autres organisations sociales (ONG, organisations communautaires, religieuses ou associations) sans l'appui des autorités locales.

Par contre, des impacts positifs et à long terme sur les finances municipales peuvent découler des pressions sociales et politiques pour plus de transparence, de démocratie et de participation qui font partie des processus de planification et de prise de décision et permettent un plus haut niveau de responsabilité et de civisme dans la population.

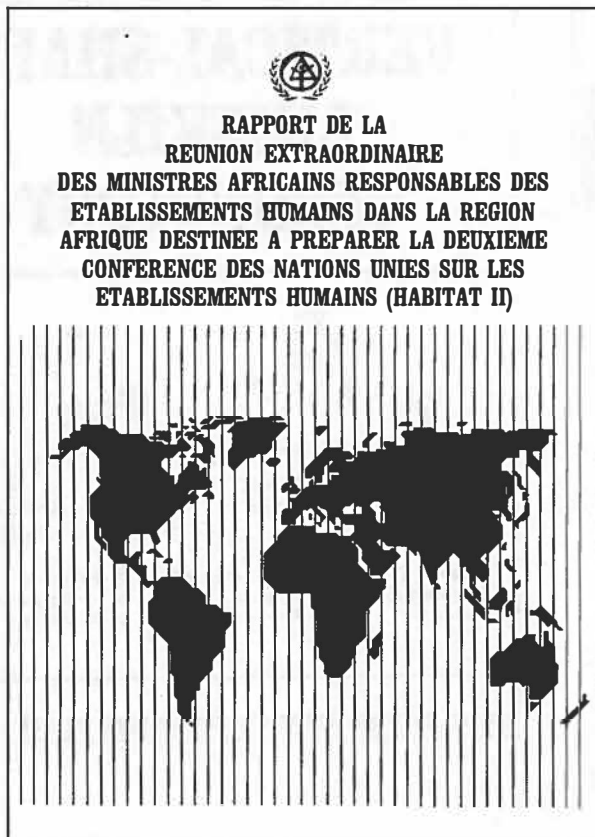
L'utilisation de systèmes améliorés de contrôle social, la participation active des citoyens et des communautés à la planification et à la mise en oeuvre des services, la mise en place de nouveaux partenariats avec les secteurs privé et communautaire sont autant d'éléments qui contribuent à renforcer les finances municipales grâce à un meilleur recouvrement des coûts des services et à une meilleure collecte des taxes.

Grâce à la participation active des citoyens et des utilisateurs aux processus de planification et de prise de décision, les contribuables se sentiront plus responsables et désireux de payer pour les services fournis, tandis que les investisseurs privés auront davantage confiance et mobiliseront des capitaux pour le développement urbain.

*Marlene Fernandes
Institut brésilien d'administration municipale (IBAM)*

INFORMATIONS D'HABITAT

"Rapport de la réunion spéciale des ministres africains en charge des établissements humains pour la préparation de la Seconde conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)". Ce rapport comporte en Annexe 1, la Déclaration de Nairobi établie par ces ministres, maintenant disponible en anglais (HS/323/94E ou ISBN 92-1-131241-8), en français (HS/338/94F ou ISBN 92-1-231038-9) et en arabe.



"Promotion d'un modèle viable d'établissements humains : mise en oeuvre d'Action 21". Ce document, préparé pour la Commission du développement durable, est actuellement disponible ainsi que sa version espagnole : "Desarrollo de Asentamientos Humanos Sostenibles : Aplicación del Programa 21". Egalement en espagnol, on trouvera "La Administración

del Cambio : Guía para ejecutivos y capacitadores urbanos", édition latino-américaine du manuel élaboré par Habitat en collaboration avec l'Union internationale des autorités locales et la Banque mondiale.

Le deuxième numéro d'une publication sur la planification et la gestion des grandes villes du monde en développement, intitulée "Metropolitan Planning and Management in the Developing World : Spatial Decentralization Policy in Bombay and Cairo" vient d'être publié (HS/309/93E ou ISBN 92-1-131233-7). (Le troisième et dernier volume de la série sera consacré à Shanghai et Guanzhou, anciennement Canton).

PROMOTION D'UN MODELE VIABLE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS
MISE EN OEUVRE D'"ACTION 21"



Préparé pour la
Commission du développement durable
par
le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)



**NATIONAL EXPERIENCES
WITH SHELTER DELIVERY FOR
THE POOREST GROUPS**

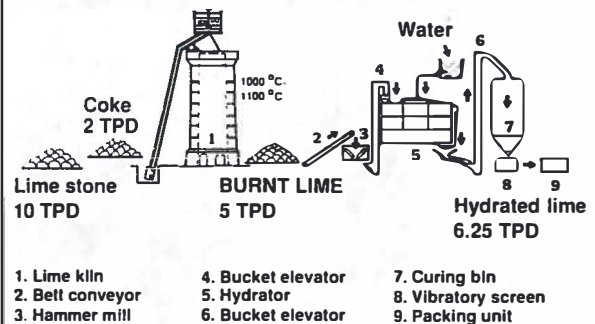


"National Experiences with Shelter Delivery for the Poorest Groups". Cet ouvrage traite spécifiquement la question suivante : comment les politiques de logement actuelles écartent-elles les pauvres du processus de fourniture de logements ? L'ouvrage est essentiellement basé sur les expériences nationales indiennes, indonésiennes, mexicaines et nigériennes. A commander en mentionnant le titre et la référence HS/308/93E ou ISBN 92-1-131231-O. "Hat el Salam Project : An Upgrading and Sites-and-Services Project, Ismailia, Egypt" est une autre étude de cas qui mérite d'être signalée. Quinze ans après le lancement du projet, un grand nombre des principes testés au départ à Ismailia ont été adoptés par des projets dans le monde entier. Le projet d'Ismailia a été sélectionné pour figurer dans le catalogue des meilleures pratiques pour la Conférence d'Habitat II, à Istanbul. A commander sous la référence HS/317/94E ou ISBN 92-1-131261-2.

"Vertical-shaft Limekiln Technology" est un ouvrage plus technique qui fournit tout une série d'informations sur la production de chaux en illustrant les différentes caractéristiques technologiques des systèmes de production de chaux à petite échelle (HS/303/93E ou ISBN 92-1-131225-6). Un ouvrage du même type est intitulé "Endogenous Capacity-building for the Production of Binding Materials in the Construction Industry : Selected Case Studies".



**VERTICAL-SHAFT
LIMEKILN
TECHNOLOGY**



UNITED NATIONS CENTRE FOR HUMAN SETTLEMENTS (Habitat)

ÉVÉNEMENTS

1995

JUILLET

- 3-5 juillet** **Habitat II - Atelier international sur les transports et les communications au service du développement urbain.**
Atelier international
Lieu: Singapour
Organisateurs: Université de Singapour/CNUEH (Habitat)
Contact à Habitat: M. K. Ray
CNUEH (Habitat) Division Recherche-développement
P. O. Box 30030 Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-621234/623039
Fax: 254-2-624265
Contact: Associate Prof. Lim Lan Yuan
School of Building & Estate Management, National University of Singapore
Kent Ridge Crescent
Singapore 0511
Tel: (65) 772 3440
Fax: (65) 775 5502

AOÛT

- 1^{er}-3 août** **Des stratégies de financement pour les villes**
Conférence Régionale
Lieu: Rio de Janeiro, Brésil
Organisateurs: Municipalité de Rio de Janeiro/IBAM/CNUEH (Habitat)
Contact à Habitat: M. A. Paranhos
CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-623792
Fax: 254-2-624263
Messagerie électronique: Alberto.Paranhos@unep.no
Contact: Mme Marlene Fernandes
IBAM
Largo IBAM, 1
22271-070 Rio
Brésil
Tel: 55-21-537-7595
Fax: 55-21-537-1262
- 12 août** **Le développement durable**
Table Ronde Habitat/FIG: Pour Préparer Habitat II
Séminaire international
Lieu: Harare, Zimbabwe
Organisateurs: FIG/CASLE
Contact à Habitat: Mme S. Lacroux
CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-62 3108
Fax: 254-2-62 4265
- 14-16 août** **L'avenir des villes en Amérique latine/Réunion d'experts**
Conférence Régionale
Lieu: Belo Horizonte, Brésil
Organisateurs: PNUE/CNUEH (Habitat)/IADB
Contact à Habitat: M. I. Imparato
CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-62 3703
Fax: 254-2-62 4265
- 28-30 août** **Accès au sol et sécurité de tenure foncière**
Consultation régionale Habitat II
Lieu: Jakarta, Indonésie
Organisateurs: FIPI/Comité préparatoire indonésien/PGU/Asie, Pacifique et CNUEH (Habitat)

Contact à Habitat: Mme S. Lacroux
CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-62 3108
Fax: 254-2-62 4265
Contact: M. N. Von Einsiedel
UMP-AP, CNUEH (Habitat)
Kuala Lumpur, Malaysia
Tel: (603) 253 2934/5
Fax: (603) 253 2932

SEPTEMBRE

30 août-8 septembre "Les femmes, leur foyer et leur communauté"

Journée d'atelier dans le cadre du Forum des ONG à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Lieu: Beijing, Chine

Organisateurs: CIH: Réseau sur les femmes et le logement/GROOTS International/Conseil international des femmes)/CNUEH (Habitat)

Contact à Habitat: Mme Catalina Trujillo

CNUEH (Habitat)

P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya

Tel: 254-2-62 3031

Fax: 254-2-62 4265

5-6-7 septembre "Une ville adaptée aux femmes comme aux hommes"

Demi journée d'atelier (date devant être confirmée par la Chine, pays hôte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes)

Lieu: Beijing, Chine

Organisateurs: CNUEH (Habitat)

Contact à Habitat: Mme Catalina Trujillo

CNUEH (Habitat)

P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya

Tel: 254-2-62 3031

Fax: 254-2-62 4265

4-6 septembre L'engagement des citoyens

Atelier Régional

Lieu: Quito, Equateur

Organisateur: CONADE/CNUEH (Habitat)

Contact à Habitat: M. G. Lüdeking

CNUEH (Habitat)

P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya

Tel: 245-2-62 3110

Fax: 254-2-62 4265

10-13 septembre Conférence mondiale sur le financement des villes - Habitat

Lieu: Washington, Etats-Unis d'Amérique

Organisateurs: Banque mondiale/CNUEH (Habitat)

Contact à Habitat: M. K. Kim

CNUEH (Habitat)

P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya

Tel: 254-2-62 3910

Fax: 254-2-62 4264

Messagerie électronique: Kyung-Hwan.Kim@unep.no

Contact: Mme P. Annez

Chief, Urban Development Division

TWURD, The World Bank

1818H Street NW

Washington D. C. 20433, USA

Tel: 202 473 9331

Fax: 202 5223232

Email: Pannez@worldbank.org

11-15 septembre Les problèmes de l'habitat spontané

Séminaire international

Lieu: Belo Horizonte, Brésil

Organisateurs: Municipalité de Belo Horizonte/AVSI/PUC-MG/CNUEH (Habitat)/PNUD

Contact à Habitat: M. I. Imparato

CNUEH (Habitat)

P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya

Tel: 254-2-62 3703
Fax: 254-2-62 4265
Contact: Mme Anna C. Michellini
AVSI
Praca da Sé, 1
CEP 40020-210
Salvador (BA)
Brésil
Tel: 55-71-322-1366
Fax: 55-71-322-1367

OCTOBRE

2 octobre Journée mondiale de l'habitat
Lieu: Curitiba, Brésil
Organisateurs: CNUEH (Habitat)
Contact à Habitat: Mme C. Engfeldt
CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-623067
Fax: 254-2-62 4060
Messagerie électronique: habitat2@unep.no
Contact: Mme Marilia Isfer-Rajanello
Municipalité de Curitiba
Département gouvernemental
Av. Camdido de Abreu, 817
80530-908 Curitiba
Brésil
Tel: 55-41-321-8119
Fax: 55-41-321-8522

NOVEMBRE

19-22 novembre CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE DUBAÏ SUR LES MEILLEURS PRATIQUES
Lieu: Dubaï, Emirats-arabes-Unis
Organisateurs: Municipalité de Dubaï/CNUEH (Habitat)
Contact: Secrétariat d'Habitat II
CNUEH (Habitat)
P.O.Box 30030
Nairobi, Kenya
Fax: 623080

1996

FÉVRIER

12-23 février TROISIÈME SESSION DE FOND DU COMITÉ PRÉPARATOIRE D'HABITAT II, COMITÉ PRÉPARATOIRE
Lieu: New York, Etats-Unis d'Amérique
Organisateurs: CNUEH (Habitat)
Contact à Habitat: M. J. Mungai
CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-62 3133
Fax: 254-2-62 4250

3-14 juin CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II), "LE SOMMET DES VILLES"
Lieu: Istanbul, Turquie
Organisateurs: Gouvernement turc et CNUEH (Habitat)
Contact à Habitat:
CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-62 3133
Fax: 254-2-62 4250
Contact: CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: 254-2-62 3067
Fax: 254-2-62 4060
Messagerie électronique: habitat2@unep.no

Les débats d'Habitat est intéressés par des articles décrivant des expériences visant à améliorer les établissements humains. Si vous souhaitez contribuer, le Comité de rédaction, au travers de ses sous-groupes constitués pour chaque sujet, étudiera votre soumission. Les articles devront comporter entre 1000 et 1250 mots et pourront être illustrés de photographies, dessins humoristiques, graphiques, diagrammes, tableaux, etc. Ne pouvant pas rémunérer ces travaux, nous les créditerons à condition que vous joignez quelques lignes à cet effet. Les originaux des illustrations devront être envoyés et les articles seront présentés sur disquette 5 1/4 pouce sur Wordperfect 5.1. (si cela n'est pas possible, veuillez poster ou faxer votre article en double-interligne, en recto uniquement).

Les sujets qui suivent seront au sommaire des prochains numéros:

Renforcement des communautés locales

Réduction de la pauvreté et promotion de l'équité

Nous accueillons avec plaisir toute suggestion sur les sujets à traiter en 1996, année de la Conférence Habitat II à Istanbul. Merci d'avance pour vos idées et vos contributions.



Ellen Kitonga, Rédactrice en chef
c/o CNUEH (Habitat)
P.O. Box 30030
Nairobi, Kenya
Tél. : (254-2) 623146/7 - Fax : 624333

Comité de rédaction (pour ce numéro)

Directrice de publication Christina Engfeldt

Daniel Biau
Tomasz Sudra
Peter Swan
Emiel Wegelin
Christine Auclair
Naison Mutizwa-Mangiza
Nicholas You
Rasna Warah
Ndinda Mwongo

Rédactrice en chef Ellen Kitonga
Dessinateur Amrik Kalsi

Photo de couverture: Une vision déformée de l'urbanisation - Photo: W. Lee